

Consultation extension porcherie TONNELIER Samuel – 30 novembre 2020 –

Remarques et réflexions complémentaires

Jean et Marthe VAUZELLE –

4 Rue du Pont Gâté – 53290 SAINT-BRICE –

Adhérents de plusieurs associations environnementales : Entre Taude et Bellebranche – Fédération pour l'Environnement en Mayenne – Collectif Bocage 53.

La déposition d'Entre Taude et Bellebranche contenait les points les plus importants concernant l'épandage.

D'autres remarques et réflexions complémentaires peuvent également être signalées :

1. Consultation du Public ou Enquête Publique ?

Un décret publié au Journal officiel du 6 décembre 2016 a relevé les seuils

Cependant, extrait du dossier :

Cette évolution sur l'exploitation de la Bliinière se fait en parallèle avec :

- L'arrêt de la production laitière.
- La création d'un petit élevage bovins viande (15 vaches allaitantes et génisses) en aménagement d'un hangar sur paille.
- La reprise d'un élevage de volaille chair (9000 dindes ou 21000 poulets) sur paille de 1 200 m².

La reprise de l'élevage avicole fait l'objet d'une télédéclaration, rubrique 2111 des installations classées.

L'affichage ne mentionne que « l'extension de l'élevage porcin » 1743 AE et ne relève donc suivant les nouveaux seuils (2 000 AE) depuis 2016 que d'un enregistrement sans enquête publique.

Mais en plus :

- reprise d'un élevage de volaille chair sur paille (9 000 dindes x 3 et même 3,5 / 27 000 AE ou même 31 500 AE ou 21 000 poulets animaux-équivalents). C'est en dessous du seuil des 40 000 AE pour une autorisation – enquête publique.
- D'une moindre importance, il ne faut oublier la création d'un petit élevage bovin (15 vaches allaitantes et génisses) en aménagement d'un hangar sur paille... bien sûr loin sous le seuil des 100 AE pour une autorisation – enquête publique.

Ces ajouts fractionnés, font quand même un total important d'épandage qui dépasse dans la réalité un seuil qui aurait mérité une autorisation globale et enquête publique.

Juridiquement, s'agissant de rubriques distinctes de la nomenclature des ICPE, il n'y a pas de cumul à opérer pour apprécier la soumission à tel ou tel régime. On prend seulement le régime le plus strict pour telle ou telle rubrique, en l'occurrence l'enregistrement.

Nous indiquons qu'on aurait espéré des Services préfectoraux qu'ils choisissent d'instruire le dossier comme un dossier d'autorisation (ils le pouvaient en application de l'article L. 512-7-2 du code de l'environnement) en tenant compte de ce contexte particulier de multiplicité des élevages, ce qui aurait obligé le pétitionnaire à fournir une étude d'impact (évaluation environnementale).

2. **Les services de la préfecture de la Mayenne** ont-ils été sollicités pour ce dossier, dans la mesure où 2 communes sont les plus impactées par l'épandage ? On ne voit les voir nulle part cités.

3. **Egalement, est-ce que la Commission Locale de l'Eau du Bassin versant de Sarthe Aval et particulièrement le Bassin versant de la Taude** maintenant regroupé JAVO <https://www.portail-bassins-versants.fr/Nos-services-SbeMS-JAVO.html> a-t-elle préparé l'épandage avec la préfecture de la Sarthe et donné son avis ? On signale que toute la Sarthe est en zone Vulnérable... on ne dit rien de la Mayenne. Comme dans de nombreux dossiers, les épandages en dépit des précautions contredisent tous les efforts financiers investis dans les Contrats de Restauration des Eaux (CRE) ou Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques. Ces épandages ont d'ailleurs amené des communes (St Brice) à émettre des avis défavorables.

4. **Dans l'énumération des ZNIEFF**, si la forêt de Bellebranche (type 2) est bien notée, elle est incomplète, elle est ainsi nommée ZNIEFF 520005871 FORET DE BELLEBRANCHE ET BOCAGE DES COTEAUX DE LA TAUDE, et elle longe l'îlot 8 du plan d'épandage.

5. **Parcelles d'épandage, ce que l'on ne sait jamais, pour une bonne information du public** : Sur une commune, quels sont déjà les plans d'épandage existant actuellement ? (Pour mémoire, la laiterie BEL épandait du côté du chemin du tambour – une tonne à lisier même s'y était embourbée et avait délesté sur le chemin !).

6. **Nous constatons en quelques années l'évolution très rapide des cultures**, les prairies disparaissent pour devenir cultivées (céréales – maïs - tournesol). Mais à chaque modification de cultures, le prévisionnel épandage doit être logiquement modifié, puisque les paramètres ne sont plus les mêmes. Quelles sont les intentions de Mr Tonnelier Samuel, déjà seulement pour l'année prochaine et les suivantes ? Cette évolution des cultures est flagrante dès qu'il y a changement d'exploitant (retraite et même de père en fils). Ici, nous ne ferons qu'évoquer **le grave préjudice sur le bocage qui est rogné d'année en année !**

7. **Traçabilité de la chaîne de production, à propos des porcelets et même question pour les volailles (poulet ou dindes)**, nous pensons que M Tonnelier n'est pas naisseur. Il doit donc être un intermédiaire dans une chaîne de production qui devrait être portée à la connaissance du public. Il reçoit des porcelets/volailles pour les engraisser et ensuite ? Cet élevage ne doit pas être dans le haut niveau, comme l'on voit de plus en plus commercialisé sur les étiquettes : A supérieur B Bien C Assez bien D Standard E Minimal
 Voir exemple en **Annexe**.

8. **Bien-être animal.** Dans le dossier

http://www.sarthe.gouv.fr/IMG/pdf/s_tonnelier_ic_a9.pdf il n'est nullement cité les dernières obligations réglementaires à ce sujet.

Pourtant, les prescriptions existent et auraient dues être inscrites

<https://agriculture.gouv.fr/bien-etre-animal-la-reglementation-qui-encadre-lelevage-et-les-controles-officiels>

Relevé comme exemples dans ce dossier pour explications ? :

- Si la paille est indiquée (ce qui est un progrès), pourquoi les caillebotis existent encore pour les porcelets (page 5 récapitulatif des informations saisies) ?
- La nurserie porcelets contient combien de cellules et combien de porcelets par cellules

Conclusion.

Désolant de constater que dans les difficultés multiples que subit le milieu agricole, le virage pris par Mr TONNELIER Samuel est de s'engouffrer dans cette continuité de ce système productiviste du kg de viande tant décrié des scientifiques qui en ressortent tout l'impact négatif sur l'environnement (terre, eau, air) ... **système à bout de souffle... dénoncé** pour les conditions d'élevage pour une vie animale, transport compris, par les associations de protection animale...système en rejet de plus en plus important par les consommateurs qui boudent la viande.

D'autres agriculteurs/éleveurs ont opté pour le respect de la terre et du vivant.

D'autres façons de faire existent.

Ajout : manuscrit dans notre déposition faite à la mairie ce matin...

« **10 h 30, avant d'aller à la mairie, j'ai tenu à passer par La Blénerie** pour constater l'état de ce site d'élevage. Je ne sais ce qu'il sera si le projet est accepté, mais en l'état actuel : des écoulements (eaux ? effluents ?) débordent sur le chemin d'accès...

Est-ce que l'Administration demande un bilan d'exploitation passée au pétitionnaire pour tester de sa fiabilité à gérer un projet futur ?

